

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

En vertu des règlements généraux de l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ), les membres du conseil d'administration sont désignés par la Commission des mises en candidature et recommandés pour entérinement lors de l'assemblée générale annuelle des membres de l'ARQ.

Tout membre restaurateur dûment inscrit au registre des membres en règle de l'ARQ peut soumettre sa candidature à la Commission selon les modalités prescrites aux présentes. La Commission des mises en candidature, lors de ses délibérations, a le pouvoir de retenir ou non toute candidature qui lui est présentée.

Une fois nommées par décision de l'assemblée générale annuelle des membres, les personnes qui composent le conseil d'administration participent aux réunions (six par année) et aux conférences téléphoniques prévues au calendrier. Ils prennent les décisions nécessaires à l'atteinte des buts et objectifs de l'Association, en respect de la mission et de la vision de l'ARQ.

La Commission des mises en candidature, comme le stipule les règlements généraux, analyse chacune des candidatures reçues et s'assure de leur conformité. Au terme de ses délibérations, la Commission désigne ceux qui seront appelés à constituer le conseil d'administration pour le prochain mandat d'une durée de **un an**.

Les décisions de la Commission sont finales et sans appel concernant les candidatures qu'elle aura éliminées. Chaque membre s'engage à respecter rigoureusement les règles et politiques d'administration de l'Association, son code de déontologie et les décisions prises au sein du conseil, et ce, en toute confidentialité.

En aucun cas et pour aucune considération, un élu du conseil d'administration ne pourra être en défaut ou enfreindre les lois et règlements en vigueur. Il est convenu que si une telle situation se produisait, l'élu en question devra adresser sa démission au président du conseil.

Les membres restaurateurs désirant soumettre leur candidature à la Commission sont invités à retourner le présent formulaire dûment rempli et signé :

par la poste à la Direction générale de l'ARQ,
6880, Louis-H.-La Fontaine, Montréal (Québec) H1M 2T2

ou **par courriel** à l'adresse suivante :

dirgen@arqc.qc.ca

ou **par télécopieur** au 514 527-3066,

et ce, **avant le 30 septembre 2018**.

Note : un accusé de réception sera adressé à chaque candidat.



FORMULAIRE

Je désire poser ma candidature à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration 2018-2019 de l'Association des restaurateurs du Québec.

CANDIDAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Nom du membre *(en lettres moulées s.v.p.)*

Nom de l'établissement *(en lettres moulées s.v.p.)*

Numéro de membre

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Signature

NOUS APPUYONS LA PRÉSENTE CANDIDATURE :

1

Nom du restaurateur membre appuyant le candidat

Numéro de membre

Nom de l'établissement

2

Nom du restaurateur membre appuyant le candidat

Numéro de membre

Nom de l'établissement

Historique de carrière :

_____ Année	_____ Entreprise	_____ Fonction
----------------	---------------------	-------------------

_____ Année	_____ Entreprise	_____ Fonction
----------------	---------------------	-------------------

Réalisations professionnelles :

Implications sociales et/ou communautaires :

Expériences au sein de divers comités de travail :

Autres informations pertinentes :

Utilisez une autre feuille au besoin. Toute information pouvant servir à la Commission peut être annexée.

** La forme masculine a été utilisée dans cet écrit dans le seul but de ne pas alourdir le texte.*